



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1078-2019

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1078-2019 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES DESTINÉ AUX CENTRES TOURISTIQUES.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 novembre 2019.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 27^e jour de novembre 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques